

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 11 avril 2016**

**Objet : Subvention de fonctionnement 2016**

L'an deux mille seize, le onze avril à neuf heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> avril, se réunit en session ordinaire, salle du Bureau, à l'Hôtel de Région site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 11+1 procuration

Votants : 12 Pour

Sont présents :

Mr Christophe PATIER	Conseiller régional ALPC
Mr Philippe NAUCHE	Conseiller régional ALPC
Mr Jean-Marie BOST	Conseiller départemental Haute-Vienne
Mr Yves RAYMONDAUD	Vice-Président Conseil Départemental Hte-Vienne
Mme Valérie SIMONET (par procuration donnée à Mme Faivre)	Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Hélène FAIVRE	Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Hélène ROME	Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Mr Christian HANUS	Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Mr Vincent GERARD (suppléant de Mme Glandus)	Conseiller municipal
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corrèia)	Vice-Président Agglo Grand Guéret
Mr Alain LAGARDE	Conseiller communautaire Tulle

Sont excusés :

Mr Gérard VANDENBROUCKE	Vice-Président du Conseil Régional ALPC
Mr Nicolas SIMONNET (suppléant de Mme Valérie SIMONET)	Vice-Président du Conseil Départemental Creuse
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE (et son suppléant)	Conseillère Départementale Corrèze
Mr Christian PRADAYROL (et sa suppléante)	Vice-Président Agglo Bassin Brive

**Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :**

Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, le dispositif d'aide à l'installation de liaison haut-débit par satellite ou par wifi dans le cadre du SDAN pilote, mis en place en 2014, en référence à la délibération n°358 du 31 janvier 2014 ci-jointe, se poursuivra en 2016. Ces aides peuvent être versées à des personnes de droit privé et des personnes de droit public.

L'enveloppe initiale de 100 000 euros n'a été consommée qu'à hauteur de 29 764 € sur les exercices 2014 et 2015.

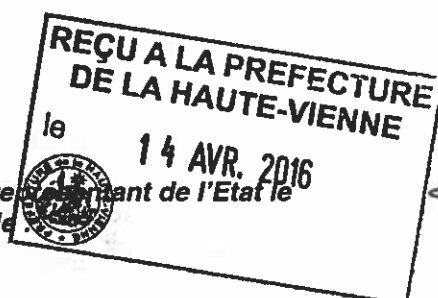
Au budget primitif 2016, en référence à l'historique des sommes versées sur les exercices précédents, il est proposé d'inscrire 30 000 € ; le solde de l'enveloppe (40 236 €) pourra être inscrit sur les prochains exercices.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget aux articles 657348 et 6574, en section de fonctionnement.

**Après avoir délibéré, les membres de DORSAL décident, à l'unanimité, le versement d'une subvention de fonctionnement sur l'exercice 2016, dans le cadre de l'aide à l'installation de liaison haut-débit par satellite ou par wifi en référence à la délibération N°358 du 31 janvier 2014, et d'un montant maximum de 30 000 €**

**Les membres de DORSAL décident également de donner pouvoir au Président pour établir la liste des bénéficiaires et signer tous les arrêtés nominatifs ainsi que les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.**

Jean-Marie BOST  
Président de DORSAL



Certifié transmis au représentant de l'Etat le  
Publié par affichage le